



## **JUDO CLUB OLYMPIQUE DE CHANDIEU**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- 1) La pratique du judo se fait en kimono. Les filles doivent porter un T-Shirt blanc sous le kimono.
- 2) Pour les nouveaux adhérents uniquement, une période d'essai sur 2 cours est autorisée. Lors de ce cours d'essai, la pratique peut exceptionnellement se faire en jogging et T-shirt si le nouvel adhérent n'a pas de kimono. Des kimonos de prêt sont disponibles malgré tout.
- 3) Les pratiquants ne doivent porter aucun bijou (bracelet, chaîne, boucles, montre,...) et les cheveux doivent être attachés. Le JCO Chandieu décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou toute détérioration.
- 4) Pour le bon déroulement des entraînements, les adultes sont conviés à assister aux cours pendant les 5 dernières minutes uniquement.
- 5) Pour le respect du professeur et des camarades, merci de respecter les horaires de cours et de ne pas arriver en retard. Passé 15 minutes de retard, le professeur pourra refuser l'accès au cours pour ne pas perturber le bon déroulement de l'entraînement et pour éviter tout risque de blessure.
- 6) Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter leur entraînement en dehors des horaires de cours sans en informer le professeur et sans autorisation parentale.
- 7) Pour des raisons de sécurité, en cas de retard du professeur, il est demandé aux parents de bien vouloir rester avec les enfants jusqu'à l'arrivée d'un membre du bureau. Il est également demandé aux parents de bien vouloir venir chercher les enfants à l'intérieur des locaux (et non sur le parking).
- 8) Pour toute absence prévisible, merci d'en informer le professeur le cours précédent.
- 9) Aucun désistement en cours d'année ne donnera lieu à un remboursement, même partiel, et ce quelque puisse être le motif.
- 10) Le JCO Chandieu se réserve le droit de refuser en cours toute personne qui ne serait pas à jour de ses cotisations dans les délais définis avec le bureau le jour de l'inscription.
- 11) En cas de maladie du professeur, le JCO Chandieu se réserve le droit d'annuler les cours. Le maximum sera fait pour rattraper les cours.
- 12) Aucun remboursement ne sera effectué pour tout événement extérieur indépendant de la volonté du JCO Chandieu.
- 13) En cas de nécessité, les responsables du club ou le professeur peuvent être amenés à pratiquer des soins médicaux basiques. En cas de contre-indication, merci d'en informer le bureau par écrit en envoyant un mail à [bureau.judo.chandieu@gmail.com](mailto:bureau.judo.chandieu@gmail.com)

#### Pour nous contacter :



bureau.judo.chandieu@gmail.com



fabiencamuzet@aol.com



<https://judo-club-olympique-chandieu.ffjudo.com/>



@JudoC.O.Chandieu69780